

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**D'AUBIN**

----

**Séance du 14 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le quatorze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT.

**Etaient présents** : MM. Michel BAERT – Mmes Michèle JOSEPH-EDMOND – Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – MM. Alain SOLIGNAC – Théo BENTRARI – Mmes Emilie DUSSAUSOY – Mmes Mathilde KART-BENTRARI - Marie-Claude AGELOU – M. Yves SVEC – Mme Amélia AYORA – M. André MARTINEZ – Mme Brigitte RODRIGUEZ.

**Procurations** : Mme Laurianne VINCENT à Mme Brigitte CUESTA,  
M. Bernard D'IVERNOS à M. Michel BAERT,  
Mme Christine DELPOUVE à M. André MARTINEZ,  
Mme Anne-Marie PRIOLEAU à Mme Brigitte RODRIGUEZ.

**Absents** : Mme Magali GARRIC – MM. Laurent ALEXANDRE – Jean-Pierre BALDIT – Denis GRUSZKA – Francis GAUBERT – Mme Renée BELIERES -

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Brigitte CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de Subventions – Monuments aux Morts.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONAC) peut apporter une aide aux Communes pour la rénovation de leurs monuments aux Morts.

La Commune dispose de deux Monuments aux Morts, un à AUBIN et un à COMBES.

Les travaux de nettoyage, protection, réparation/changement de plaques peuvent ainsi être éligible.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

SOLLICITE l'ONAC pour une aide à la rénovation de nos deux Monuments aux Morts selon le plan de financement suivant :

**Monument aux Morts d'AUBIN :**

Estimation des Travaux H.T.....4 193 €  
Demande de subvention à l'ONAC .....1 600 €  
Reste à charge de la Commune.....2 593 €

**Monument aux Morts de COMBES :**

Estimation des Travaux H.T.....2 500 €  
Demande de subvention à l'ONAC .....1 600 €  
Reste à charge de la commune .....900 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **19 juin 2023**

Publiée ou Notifiée le **19 juin 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



B. CUESTA

Pour extrait conforme,



M. BAERT